



ROTATIVE DE SAINT-PAUL

L'aide de l'Etat refusée

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Pierre Mauron (Riaz) et Xavier Ganiot (Fribourg) ne se faisaient pas d'illusion quant au sort que le Grand Conseil réserverait à leur motion: elle allait être rejetée et c'est bien ce qui s'est passé. Les deux socialistes l'ont tout de même maintenue par égard aux 11 500 signataires de la pétition demandant à l'Etat d'intervenir et d'apporter un soutien financier pour sauver la rotative de Saint-Paul et les 50 emplois qui lui sont liés.

Les motionnaires souhaitaient que l'Etat finance, durant cinq ans, la différence de 40% entre le coût d'impression des «Freiburger Nachrichten» sur la rotative fribourgeoise et le coût inférieur proposé par le groupe Tamedia sur une de ses presses bernoises.

Ils rappelaient aussi que l'Etat a déjà secouru l'économie privée, en 2002 en soutenant l'économie laitière et Agy Expo, et en 2009 en donnant un coup de pouce de 25 millions aux remontées mécaniques du canton. Enfin, les deux députés redoutent qu'une impression hors canton des jour-

naux fribourgeois n'ait, à terme, une incidence sur l'indépendance rédactionnelle des titres.

La droite a fait siens les arguments du Conseil d'Etat pour refuser cette motion. D'abord, il n'y a pas de base légale et l'aide à une entreprise privée créerait un précédent. D'autre part, les aides antérieures évoquées par les motionnaires ne sont pas comparables, les enjeux étant différents dans chaque cas. Ensuite, une décision de financement ne changerait rien à l'affaire: les «FN» ont déjà signé leur contrat d'impression et ont indiqué qu'ils ne reviendraient pas en arrière.

Bien que sensible à la cause, l'Alliance centre-gauche s'est rangée à ces arguments. «Aujourd'hui, il est trop tard: le train est parti», analyse son chef de groupe Benoît Rey (cs, Fribourg) résumant le sentiment général.

Si Emanuel Waeber (udc, Heitenried) s'en est à nouveau pris au «mauvais management de Saint-Paul», Isabelle Chassot a, elle, souligné le plan social «exemplaire» du groupe qui se préoccupe de ses salariés concernés par la cessation de la rotative à la fin 2014. I

Isabelle Chassot a pris congé du Grand Conseil dans l'émotion

DERNIÈRE • A l'heure du départ, la directrice de l'Instruction publique a livré aux députés ses réflexions sur sa mission, la formation, la culture.



Le Grand Conseil s'est levé par deux fois hier matin pour ovationner Isabelle Chassot. VINCENT MURITH

UNE VRAIE FEMME D'ÉTAT

Près de 200 textes législatifs, une soixantaine d'écoles et de salles de sport inaugurées, quelque 1100 discours, plus de 9000 collaborateurs, une augmentation de plus de 8000 élèves, un budget qui dépassera pour la première fois le milliard de francs en 2014, 662 séances du gouvernement. Ces quelques chiffres donnés hier par Isabelle Chassot donnent la mesure de la tâche qu'elle a accomplie durant douze ans à la tête de l'Instruction publique, de la culture et du sport. Autant dire, comme l'a relevé Pascal Kuenlin, qu'elle a incarné l'image de la «femme d'Etat». Le président du Grand Conseil a souligné son charisme, sa maîtrise des dossiers, la fidélité à ses valeurs, son respect des institutions et de ses interlocuteurs, son autorité, son intelligence. «Sous votre règne», l'école a été une vache sacrée. Mais pouvait-il en être autrement?, s'est demandé le premier citoyen du canton.

Pour Pascal Kuenlin, la popularité de la ministre démissionnaire tient aussi à son sens du consensus. Si Isabelle Chassot aura marqué le canton par sa précocité – elle a accédé au Conseil d'Etat à 36 ans –, son «histoire n'est pas terminée». Des mots qui ont non seulement ému l'intéressée mais également l'assistance, dans laquelle avaient pris place ses parents et ses proches. Par deux fois, la salle lui a réservé une ovation debout. CAG

ÉCHANGES LINGUISTIQUES

Travail de sensibilisation

PHILIPPE CASTELLA

En matière d'échanges linguistiques en Suisse et à l'étranger pour les jeunes en formation professionnelle, il reste du chemin à parcourir. C'est le constat que dresse un rapport sur la question examiné hier par le Grand Conseil. Un rapport qui fait suite à un postulat des démocrates-chrétiens Christine Bulliard – devenue conseillère nationale dans l'intervalle – et Jean-Pierre Siggen (Fribourg).

«Même si le système dual est une formule gagnante, parfois cela constitue un frein, notamment en matière d'échanges linguistiques», a admis Thomas Rauber (dc, Tavel). Son collègue de parti Jacques Vial (Le Mouret), qui accueille en ce moment dans son entreprise un apprenti charpen-

tier norvégien, reconnaît qu'il n'a pas encore pu convaincre ses apprentis de faire le chemin inverse.

Pour Andrea Burgener Woefray (s, Fribourg), «la sensibilisation n'a pas porté ses fruits», au vu des chiffres du nombre d'échanges qu'elle juge très bas. Ces cinq dernières années, moins de 700 jeunes fribourgeois ont, dans le cadre de la formation professionnelle, pris part à un programme d'échange, effectué un séjour ou stage linguistique ou un stage professionnel et linguistique. Et sur ce nombre, ils sont moins de quarante à l'avoir fait dans le cadre du programme d'échange Leonardo da Vinci ou du projet Eurodyssée, les équivalents d'Erasmus pour les étudiants. I

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Clin d'œil facétieux du destin? Nul ne le saura jamais. Toujours est-il que la panne soudaine de son micro, au moment de prendre la parole, a contraint hier matin Isabelle Chassot à monter au perchoir. C'est donc à la place de Pascal Kuenlin, le président du Grand Conseil, que la conseillère d'Etat démissionnaire a tenu son discours d'adieu aux députés.

«On ne peut donner que deux choses à ses enfants: des racines et des ailes», a posé d'entrée la directrice de l'Instruction publique. Ce proverbe oriental l'a accompagnée tout au long de son mandat gouvernemental. «La belle expression d'«instruction publique» implique cette dialectique entre les racines d'un héritage à transmettre et les ailes d'un savoir qui est la promesse d'un progrès, collectif comme individuel», illustre la ministre en partance.

Au cœur du contrat social

Si l'école fribourgeoise défend sa réputation, c'est qu'elle est «l'objet d'un consensus qui dépasse les clivages partisans», observe Isabelle Chassot qui, à une époque «aux allures parfois déraisonnables», croit «plus que jamais dans les forces de la formation, de la culture et du sport comme remèdes aux malaises et aux doutes de notre société».

Elle l'affirme: «L'instruction, la formation, la culture forment le cœur même de notre contrat social.»

Mais elle constate aussi que «l'école fribourgeoise est une maison en constante construction, à la fois solide et fragile, portée par les demandes souvent contradictoires de la société. Un combat de tous les instants, et sa refondation permanente est une mission confiée à chaque génération.»

Le ciment de la société

Ces cinquante dernières années, Fribourg a radicalement changé de visage. Mais l'essor que connaît le canton n'est pas une raison pour se reposer sur ses lauriers, avertit en substance la ministre. Pour qui la population aujourd'hui plurielle du canton doit inciter les politiques à «proposer des perspectives rassembleuses» à ses bientôt 300 000 habitants.

«Le tissu culturel fribourgeois possède la capacité de réinterpréter nos valeurs identitaires», assure la future cheffe de l'Office fédéral de la culture Aux artistes en particulier de «tisser ces nouvelles références communes, de démontrer ainsi que la culture non seulement se partage mais qu'elle est le ciment de la société», invite-t-elle. I

> Allocution intégrale sur www.fr.ch/dics

SURENDETTEMENT

Un rapport couvert d'éloges

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Les groupes parlementaires ont noué un bouquet d'éloges hier en prenant acte du rapport sur la prévention du surendettement («La Liberté» du 14 septembre). A commencer par Eric Collomb (Lully), à l'origine de ce rapport avec un postulat. Le démocrate-chrétien a salué la qualité du document, qui dresse un constat «précis» de la situation et qui formule des objectifs. «C'est un bon outil de travail», apprécie le député.

Par Antoinette Badoud (Le Pâquier), les radicaux apprécient eux aussi ce rapport «très détaillé» qui identifie les causes du surendettement non seulement chez les jeunes mais dans toute la population. La députée relève aussi la qualité des programmes de prévention de Caritas auprès des apprentis.

La socialiste Nicole Lehner-Gigon (Massonnens) insiste sur la nécessité d'une prévention précoce, dès l'école primaire. Et elle souhaite une réglementation plus stricte des instituts de petit crédit. Rose-Marie Rodriguez (s, Estavayer-le-Lac) estime qu'il faudrait généraliser au CO les cours d'initiation à l'économie où les élèves sont sensibilisés aux mécanismes de l'endettement.

La directrice des affaires sociales, Anne-Claude Demierre, a réaffirmé la volonté du Conseil d'Etat de mener ces actions, de manière répétée, à chaque étape de la scolarité. I

TRAIN RÉGIONAL BULLE-ROMONT

Les Glânois sont déçus

PHILIPPE CASTELLA

Les députés glânois se sont levés en chœur hier pour afficher leur déception à la lecture du rapport que le Conseil d'Etat a consacré à la réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont («La Liberté» des 3 et 4 octobre). Le rapport chiffre à 65 millions de francs cette réintroduction et estime qu'elle ne peut se justifier du point de vue économique.

Les députés glânois ne contestent pas ce chiffre, mais regrettent que la seule variante examinée soit la réintroduction de tous les arrêts supprimés avec la mise en place du RER (Réseau express régional). Ainsi, Simon Bischof (s, Ursy) déplore-t-il que «seule la variante la plus onéreuse a été calculée». Il aurait souhaité que soit aussi examinée la variante avec arrêts seulement à Sâles et Vuistemens-devant-Romont.

De son côté, Fritz Glauser (r, Châttonnaye) conteste les calculs effectués pour montrer que la ligne de bus mise en place assure une meilleure desserte pour nombre d'utilisateurs situés loin des anciennes gares. Des comparaisons basées sur des trajets à pied jusqu'à la gare, en oubliant que «les deux-roues ont été inventés depuis longtemps».

Pour les députés glânois, le rapport ne tient pas suffisamment compte non plus de l'augmentation continue du nombre d'usagers. Pas plus qu'il n'envisage les effets de l'implantation possible d'un nouveau cycle d'orientation pour le bassin de la Sionge.

François Bosson (dc, Romont) demande au Conseil d'Etat de développer un «projet plus mesuré» qui pourrait bénéficier de la manne fédérale issue du modèle de Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF).

Rare député non glânois à être intervenu, le Lacois Ueli Johner (udc, Chiètres) estime, lui, que «comme souvent, il n'est pas possible d'avoir le beurre et l'argent du beurre». En période de recherche d'économies, «les frais prévus pour cette réintroduction sont vraiment disproportionnés».

Quant au conseiller d'Etat Maurice Ropraz, il s'est défendu en soulignant que le Sud du canton avait profité de la première étape de développement du RER et que le gouvernement entendait maintenant concentrer ses efforts sur le Nord avec les lignes vers Estavayer-le-Lac et Neuchâtel. I

UNIVERSITÉ

Crédit de 8 mio approuvé

PHILIPPE CASTELLA

Le Grand Conseil a donné son aval unanime à un crédit de 8,2 mio de francs en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, sur les terrains de la Tour Henri, à proximité immédiate du site de Miséricorde («La Liberté» du 2 octobre). Ce crédit comporte un montant de 6,5 mio pour les études de projet et un autre de 1,7 mio pour l'acquisition de l'immeuble qui héberge le centre pour toxicodépendants Le Tremplin.

La construction devrait coûter environ 100 mio et ne pourra

démarrer que lorsqu'une solution adéquate aura été trouvée pour déménager Le Tremplin. La piste privilégiée est celle d'une nouvelle construction sur le terrain racheté, il y a deux ans, par l'Etat à Groupe E, à la route des Daillettes, à Fribourg.

La conseillère d'Etat Isabelle Chassot a annoncé que le Grand Conseil n'en avait pas fini avec les crédits en faveur de l'université. Son successeur devra présenter prochainement un autre crédit en vue de la construction d'un bâtiment modulaire temporaire pour la Faculté des sciences. I

EN BREF

HÔPITAL BROYARD Déjà à moitié autonome

La convention conférant à l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) un statut d'établissement autonome de droit public a été approuvée à l'unanimité par le Grand Conseil. La moitié du chemin est ainsi accomplie: le Parlement vaudois se prononcera à son tour le mois prochain. Depuis sa création en 1998, le HIB est une société simple. Son nouveau statut juridique lui permettra de passer des contrats, d'être propriétaire et d'exprimer sa volonté. CAG